

PALMARÈS DU D.C.F. (babies, puppies & débutants)

Nous rappelons que, en cas d'égalité dans les points recueillis, le plus grand nombre de juges différents sous lesquels chacun des sujets aura obtenu ses résultats permettra de les départager.

PALMARÈS DES BABIES, PUPPIES & DÉBUTANTS DU DOGGEN CLUB DE FRANCE – ANNÉE :

À adresser avant le 29 décembre de l'année concernée à :

Blanche Lory – Lagassey – 40430 Callen — Tél. : 05.58.08.05.89

NOM DU CHIEN: NOM DU PROPRIÉTAIRE:
 COULEUR:..... SEXE: NÉ(E) LE .../.../... ADRESSE:
 N° de Tatouage: N° de LOF:/..... Tél.:..... Email:
 Père: Mère: N° d'adhérent au Doggen Club de France:

LIEU D'EXPOSITION	DATES	NOMBRE D'INSCRITS	RÉSULTATS	RÉGIONALES D'ÉLEVAGE	NATIONALE D'ÉLEVAGE	JUGES	POINTS	CUMULS
1)								
2)								
3)								
4)								

Très Prometteur=3 points – Prometteur=2 points — Sous trois juges différents

Majoration pour PARTICIPATION à :

NATIONALE D'ÉLEVAGE: + 10 pts
 RÉGIONALES D'ÉLEVAGE: + 5 pts

Majoration pour OBTENTION de (non cumulables entre eux) :

Meilleur puppy en exposition à CAC ou à CACIB: + 3 pts
Meilleur de couleur (baby, puppy ou débutant) en Nationale ou Régionale d'Élevage: + 4 pts
Meilleur baby, puppy ou débutant (toutes couleurs confondues) en Nationale ou Régionale d'Élevage: + 5 pts

RÉCOMPENSES

Diplôme délivré par le *Doggen Club de France* + Une photo publiée dans le *Trait d'Union* d'avril 2008.

POUR LE 1^{er} (BABY OU PUPPY) 1 photo N&B 1/2 page intérieure du T.U.	POUR LE 2^e (BABY OU PUPPY) 1 photo N&B 1/4 page intérieure du T.U.	POUR LE 3^e (BABY OU PUPPY) 1 photo N&B 1/4 page intérieure du T.U.	LES SIX SUIVANTS (BABY OU PUPPY) 1 photo N&B 1/6 page intérieure du T.U.
---	--	--	---

JOINDRE LES JUSTIFICATIFS des résultats + une photographie de la meilleure qualité possible.

Pour les palmarès « jeunes » et « bébés », la publication des photographies dans le *Trait d'Union* est prévue pour le numéro d'avril. Toutefois, pour des raisons de praticité, les grilles devront être remplies et adressées à Blanche Lory avant le 29 décembre. Toute grille adressée après cette date (le cachet de la poste faisant foi) ne pourra être retenue.